



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Genrecus,

Village et autrefois ville, chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Dole, chef-lieu de perception, direction de poste aux lettres ; cure cantonale ; à 22 km de Dole et 74 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 240^m.

Le territoire est limité au nord par Ougney et Taxenne ; au sud par Lavans , Orchamps et la Barre ; à l'est par Visgearde, Louvatange et Ranchot ; à l'ouest par Auxange, Sermange et Saligney. Vassange-en-Haut, Vassange-en-Bas, l'Ermitage de Saint-Aubin, Neuillot et le moulin Chaillot font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de grande communication n° 12, d'Orchamps à Taxenne, et 36, de Rans à Gendrey ; par le ruisseau dit le bief d'Arne et le canal qui en dérive pour faire mouvoir le moulin Chaillot ; par les ruisseaux de la Lachère et des Prés Rondot.

Population : en 1790, 553 habitants ; en 1846, 786 ; en 1851, 726, dont 338 hommes et 388 femmes ; population spécifique par km carré, 52 habitants ; 172 maisons, savoir : dans la rue du bas de la Fontaine 22, dans celle de Classerdot 11, dans la rue de Sermange 4, dans celle des Auges 43, à Richebourg 84, à Saint-Aubin 2 , à Vassange 4, au moulin Chaillot 2 ; 207 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1641.

Vocabulaire : Assomption de la mère de Dieu.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Gendrey a reçu les cotes 5 E 13/5 à /13. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 416 à 418, 3 E 4243 à 4250, 3 E 3754 et 3755 , 3 E 8540, 3 E 9182 à 9184 et 3 E 13463. Tables décennales : 3 E 1212 à 1221.

Microfilmé sous les cotes : 2 Mi 408 et 409, 5 Mi 523 à 526, 5 Mi 1234, 2 Mi 1047, 2 Mi 2092, 5 Mi 10, 5 Mi 570 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens, les filles surtout, émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre : exécuté en 1816 ; surface territoriale 1373^h, divisés en 3984 parcelles ; surface imposable 1349^h, savoir : 544^h en terres labourables, 492^h en bois, 156 en prés, 83 en vignes, et le surplus en sol de bâtiments, jardins, vergers et pâtures, d'un revenu cadastral de 29.898 fr. ; contributions directes 4.552 fr.

Le sol, très ondulé et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, peu d'orge, de colza, de betteraves, de carottes fourragères, beaucoup d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs assez bons, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. On exporte le quart des céréales et du vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.



On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moulons, des cochons et des volailles ; on y engraisse des bœufs et des porcs. 20 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait beaucoup de progrès depuis qu'on y emploie la marne pour l'amendement des terres.

On trouve sur le territoire de la marne bleue, exploitée, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, d'une extraction difficile, et du minerai de fer, exploité pour les forges de Fraisans.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole, de Besançon et d'Orchamps. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, la culture de la vigne et l'éducation du bétail. Quelques-uns se livrent au transport du minerai pour les usines. Ils sont généralement dans l'aisance.

Foires : Il y a quatre foires par an, qui se tiennent le lundi avant la Saint-Georges, au mois d'avril, le lundi avant la Saint-Jean, au mois de juin, le lundi avant la Saint-Michel, au mois de septembre et le lundi avant la Saint-Thomas, au mois de décembre. Ces foires sont importantes pour la vente du bétail.

Gendrey est le siège d'une justice de paix, d'une brigade de gendarmerie à pied, la résidence d'un notaire, d'un huissier et d'un agent-voyer cantonal.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, acquis en 1820 ; une maison commune acquise en 1830, contenant la mairie, l'auditoire de la justice de paix, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 80 élèves ; une maison d'école de filles, dirigée par deux religieuses de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon ; elle renferme le logement des institutrices, et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 70 élèves ; 3 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs ; 3 puits communaux, 3 aqueducs et ponts ; une vaste place publique ; une salle de pompe à incendie et une pompe manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers.

Bois communaux : 377^h 52^a, dont 9^h 39^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ordinaires 7.368 fr. ; dépenses ordinaires 7140 fr.

Bureau de bienfaisance : revenus ordinaires 51 fr. 30 cent.

NOTICE HISTORIQUE

En parcourant le territoire de Gendrey, on sent qu'on marche sur une **terre** toute druidique. A chaque pas, d'antiques traditions vous rappellent le souvenir des temps primitifs de la Gaule. Après avoir entendu les vieillards raconter les légendes de leur enfance, vous croyez encore voir au sommet de la colline du Châtelard, cette pudique dame blanche, mystérieuse sylphide, que le peuple d'alentour vénérât comme sa protectrice. Vous cherchez ces génies bienfaisants, esprits du soir, qui couraient le long du torrent d'Arne, sous la forme d'une flamme d'azur, puis montaient jusqu'aux régions éthérées, où voyagent silencieusement les étoiles. Vous redoutez la **rencontre de l'esprit du Fiestre**, ce génie malin, dont les espiègleries iraient jusqu'à arrêter votre cheval et votre voiture, à vous égarer dans la profondeur des forêts, et à vous effrayer ensuite par ses diaboliques ricannements ou par ses cris et ses hurlements sauvages. Des croyances populaires aussi vivaces suffiraient pour démontrer l'antiquité de Gendrey, mais elle est justifiée par des témoignages bien plus positifs encore. La carte de Peutinger, dressée par ordre de l'empereur Théodose, à la fin du IV^e siècle, nomme trois stations entre Chalon-sur-Saône et Besançon, **Ternutio**, **Ponte Dubris** et **Crusinie**. Les auteurs ne s'accordent pas sur remplacement qu'occupaient ces trois villes. Chevalier, MM. Marquiset et E. Clerc ont cru reconnaître Crusinie à Orchard, M. D. Monnier et d'autres géographes à Crissey. Aucune de ces opinions ne nous paraît parfaitement admissible. Nous pensons que la forêt d'Arne, qui s'étend sur le territoire de Gendrey, recouvre de ses ombrages les ruines de cette noble cité. Nous allons essayer de le démontrer. L'itinéraire romain assigne le chiffre XV à la distance de Vesontione à Crusinie. Ce chiffre représente XV mille romains ou six lieues communes de France. On trouve en effet exactement cette distance entre Besançon **et le bois** d'Arne. La grande voie de

Chalon-sur-Saône à Besançon, tracée sur les tables Théodosiennes, passait au bord de la forêt d'Arne, pour se diriger sur Evans et Antorpe. Cette route était protégée par un camp, que le comte de Caylus a reconnu et fait dessiner. Il était défendu au nord et au sud par des rochers escarpés, à l'est et à l'ouest, par des remparts gazonneux qui subsistent encore. Leur hauteur est de 2 à 3^m ; leur largeur de 10 à 12^m. On suit ce rempart dans le bois, où il s'enfonce au nord. La disposition de ce camp est encore reconnaissable sur la commune de Lavans. On aperçoit en face Montjeu, **Mons Jovis**, la montagne de Jupiter. Une autre route passait le Doubs sur un pont à Orchamps et traversait le bois d'Arne, pour se rendre à Pesmes. Un poste militaire occupait la colline du Châtelard. Les grands **champs d'Arne**, les **Chambrettes**, les **Murgers**, **Montefond**, renferment en abondance des débris de constructions, des fondations d'édifices, des voûtes, des tuileaux à rebords, de la poterie, des ustensiles, des fragments de colonnes et des médailles de la plupart des empereurs. Les dénominations de **Chambrettes** et de **Murgers** sont très significatives. On connaît les magnifiques mosaïques trouvées aux Chambrettes, près de Poligny, et les belles ruines découvertes aux Chambrettes au roi, à Saint-Lothein. Le quartier principal de Gendrey porte, le nom de Richebourg. A Lons-le-Saunier, la partie de la ville qui restitue le plus de débris de l'époque romaine porte le même nom. Placée sur le bord de grands chemins, Crusinie vit de bonne heure le christianisme pénétrer dans ses murs. Des églises ne tardèrent pas à s'élever à la place des temples païens. Une chapelle, dédiée à saint Sauveur, subsista jusqu'au XIV^e siècle, au bord de la **forêt d'Arne**.



Une église fut bâtie à Orchamps sur une hauteur, en l'honneur de saint Étienne, et une autre au Grand-Mercey, sous le vocable de saint Martin. Une chapelle, placée sous l'invocation de la Vierge, fut érigée à Gendrey. On sait que les plus anciennes cryptes, en France, telle que celle de Sens, étaient dédiées à saint Sauveur, et les premières églises, à saint Étienne, à saint Martin et à la Vierge. Un monastère de bénédictins se forma près de l'église de Saint-Sauveur, pour combattre l'idolâtrie. La ville de Crusinie fut emportée sans doute par le torrent des invasions germaniques qui couvrirent le pays au V^e siècle, à moins qu'on aime mieux admettre qu'elle fut effacée sous les pas de ces nombreuses bandes sarrasines, qui marquèrent si cruellement leur passage dans la province, au VIII^e siècle. On rencontre, non loin du hameau de Vassange, la **grotte des Sarrasins**, et à Orchamps, la **fontaine Sarrasine**. Crusinie fut tellement dévastée, qu'elle perdit jusqu'à son nom. Son emplacement continua cependant d'être considéré comme le chef-lieu d'un vaste canton compris dans le comté d'Amaous. Dans la charte de l'an 785, que nous avons citée à l'article **Gatey**, on voit le comte Frédéric donner à l'abbaye de Saint-Oyan, des biens situés à **Germiniac** et **Genreco**, c'est-à-dire à Germigney et à Gendrey, **in fine Lastriacense**. On aperçoit la trace d'un municipes romain jusque dans la charte de franchises de Gendrey. Ainsi, les habitants de ce lieu furent de tous temps propriétaires de leurs bois, de leurs communaux ; ils pouvaient y chasser librement. Comme les anciens curiales, ils devaient recueillir et faire payer les cens et redevances dus au seigneur, tant à Gendrey qu'aux lieux voisins. Les habitations qui se reformèrent sur les ruines de Crusinie, prirent deux noms différents. Le quartier voisin de l'église et du monastère de Saint-Sauveur fut appelé Saint-Sauveur, et le quartier principal, la **ville d'Arne**. Une famille noble très ancienne portait le nom d'Arne. Ses membres, qualifiés de chevaliers, figuraient, dès le XII^e siècle, parmi les bienfaiteurs de l'abbaye d'Acey ; elle subsista jusqu'au XV^e siècle à Arbois. Dans un terrier de la seigneurie de Gendrey, de l'an 1436, on lit : « qu'au seigneur appartient le droit qui se prend chaque année au terme de Saint-Michel, sur les hommes de Saint-Sauveur, que paient les habitants de Gendrey, et sur certaines terres assises au finage de Gendrey et d'une **ville déserte**, appelée la **ville d'Arne**. » Il est à remarquer que sous les Burgondes, Crusinie, comme toutes les villes romaines, fit partie du domaine royal, et que la forêt d'Arne a continué d'appartenir aux souverains du pays. Il nous semble qu'en présence de faits aussi précis, de preuves aussi nombreuses, il est impossible de nier que cette énigmatique cité de Crusinie, était située dans la vallée de l'Arne, sur le territoire de Gendrey.

Seigneurie. Gendrey était le chef-lieu d'une prévôté considérable, qui avait dans sa dépendance Gendrey, Sermange, Auxange, l'Abergement, appelé autrefois Fontenoy, Serre-lez-Moulières, Saligney, les granges d'Achier, de Vaux et du Colombier, Thervay, Balançon, la Tuilerie et l'Abbaye d'Acey, la Grange-Ronde, celles de Vassange, Taxenne, Ougney, Vitreux, Pagny, Jallerange, le Moulherot, Courchapon, Burgille, Chazoy, Cordiron, Franey, Lavernay, Villershuyver, Corcondray, les granges et tuileries dites de Gérard-le-Grand, Corcelle, Bois-Murie, Coltier, Lantenne, Vertière, Etrabonne, Mercey-le-Petit, et les moulins de la Barre, appelés le moulin des Malades. Le moulin Chaillot et le four étaient banaux. Chaque village



de la prévôté, administré par un maire, devait des cens en argent, en poules, en grains et en cire, qui se payaient au château de Gendrey. Le prévôt de ce dernier lieu était chargé de la recette, et devait donner à dîner aux maires qui apportaient les redevances. Un grand nombre de meix et de maisons de Gendrey étaient tenus, à titre de fief, soit du seigneur, soit de l'abbaye d'Acey, ou par des bourgeois, moyennant un cens. Il y avait aussi quelques meix tenus en franc-alleu.

Prévôté. La justice haute, moyenne et basse, était exercée par un prévôt, un juge châtelain, un procureur d'office, un greffier et des gardes. Le signe patibulaire, pour l'exécution des criminels, était dans la contrée dite aux **Fourches**, et le carcan devant les halles. Les audiences se tenaient dans un auditoire construit à côté des halles du marché. La prévôté était possédée, dans l'origine, par une famille très riche et très puissante. Dès l'an 1130, on voit figurer Guy de Gendrey, chevalier, parmi les bienfaiteurs de l'abbaye d'Acey. Lambert son fils, au contraire, ne cessa d'inquiéter ce monastère. Il fallut, en 1181, l'intervention toute puissante de Pierre, légat du Saint-Siège, pour ramener ce seigneur à de meilleurs sentiments. Le prévôt de Gendrey avait droit d'assister aux Etats de la province. L'appel de ses sentences se portait directement devant le bailli de Dole. Il tenait ses journées le samedi de chaque semaine. Outre la prévôté, il y avait un tabellionné général pour la réception des contrats, et une chancellerie, où les actes étaient scellés du sceau de la cour de Gendrey. Les délits forestiers étaient jugés par un tribunal spécial, composé d'un gruyer, d'un procureur et d'un greffier. Les rapports étaient dressés par des forestiers. Cette gruerie fut supprimée en 1692.

Charte de franchises : Par un acte daté à Dole, du mois de juillet 1274, Alix, comtesse palatine de Bourgogne, concéda aux habitants de Gendrey, des franchises à peu près semblables à celles qu'elle avait accordées, le 22 du même mois, à la ville de Dole. Après avoir détaillé, en neuf articles, les droits du seigneur, les obligations des vassaux et les règlements de police, Alix institua une municipalité pour l'administration de la commune, et reconnut que les forêts appartenaient en toute propriété aux habitants. Elle se réserva seulement le droit d'y prendre du bois de chauffage et de construction, et d'y chasser concurremment avec eux. Elle se réserva aussi les amendes qui seraient prononcées à raison de délits forestiers, et un demi-droit de panage sur les porcs mis à la glandée. Il est facile de voir, par les termes de cette charte, que la princesse confirmait plutôt des droits antérieurs qu'elle n'en cédait de nouveaux. Pour prix de cette faveur, les habitants payèrent comptant à leur souveraine une somme de 300 francs, s'obligèrent à payer un cens annuel de 29 francs et demeurèrent chargés de **remaïsser et faire payer les cens et redevances dues à la comtesse à lieux voisins**. Troublés dans leurs possessions, dès le XV^e siècle, par les seigneurs engagistes, les habitants virent, dès 1494, leurs droits de propriété sur les bois dégénérer insensiblement et se transformer bientôt en simple droit d'usage. Après une lutte longue et persévérante, qui se prolongea jusqu'en 1811, un arrêt les remit dans la possession des forêts dont ils avaient perdu la jouissance depuis plus de trois siècles.

Seigneurs : Gendrey faisait partie du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Par un acte daté du mois de novembre 1278, la comtesse Alix, faisant le partage de ses biens entre ses enfants, attribua à Étienne de Bourgogne, le plus jeune de ses fils, Lavans, Gendrey, Berthoulange, Auxange, Sermange et Lavangeot, avec leurs dépendances. Elle déclara qu'Étienne reconnaîtrait pour son suzerain Otton, son frère aîné ; qu'il n'aurait que l'usufruit de son lot s'il mourait sans héritiers, et que dans ce cas, les biens qui lui étaient attribués seraient recueillis par Hugues de Bourgogne, son frère puîné. Cet événement se réalisa. Étienne embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, et mourut en 1298, dans un voyage qu'il fit à Rome. Hugues de Bourgogne, devenu propriétaire de Gendrey, y fixa souvent son séjour. Il se dépouilla d'une grande partie de ses biens longtemps avant de mourir. Au mois de janvier 1304 (n. st.), il donna aux enfants du comte Otton, son frère aîné, Apremont, Fraisans, Gendrey, Orchamps, Dampierre et la Bretenière. Il confirma ce don par son testament du mois de juin 1312, et ne mourut cependant que plus de vingt ans après ce testament. Jeanne II, fille d'Otton et épouse de Philippe-le-Long, resta seule pour recueillir les biens donnés par Hugues de Bourgogne, son oncle. Jeanne III, fille de cette princesse, épouse d'Eudes IV, duc de Bourgogne, consentit à abandonner, pour supplément d'apanage, à Isabelle, sa sœur, épouse en premières noces du dauphin de Vienne, et en secondes du seigneur de Faucogney, Gendrey, Lavans, Apremont, etc. ; cette dernière n'ayant pas

d'enfants, institua sa sœur Jeanne pour son héritière universelle. C'est ainsi que Gendrey rentra dans le domaine de nos souverains. Le duc Philippe-le-Bon, obligé de compléter les 13.000 livres de rente que la duchesse de Bourgogne, sa mère, devait avoir pour son douaire, lui céda, par lettres-patentes du 22 août 1420, la jouissance des châteaux et seigneuries d'Apremont, Gendrey et Lavans. La guerre que ce prince, uni aux Anglais, soutint contre le roi de France, avait tellement altéré ses finances, qu'il fut obligé d'engager ses plus beaux domaines à ses officiers. Par une charte datée à Bruxelles, du 16 février 1435, il céda à réachat, pour le prix de 5.000 saluts d'or, monnaie de France, à son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Philippe, seigneur de Ternans, les baronnie, ville, château et châtellenie d'Apremont, ainsi que sa ville de Gendrey, avec la justice haute, moyenne et basse, les fiefs, les domaines, les prés, les bois, les rivières, les pêcheries et les cens qui en dépendaient. De la famille des Ternans, ces biens passèrent à celle des Perrenot. Le 15 avril 1494, l'archiduc Maximilien en confirma la possession, toujours avec la clause de réachat, à Frédéric Perrenot, chevalier, gentilhomme de Sa Majesté catholique, capitaine et gouverneur d'Anvers. Frédéric Perrenot eut pour successeur le fameux Nicolas Perrenot, son fils, seigneur de Grandvelle, chancelier de l'empereur Charles-Quint. On ne sait précisément à quelle époque Gendrey fit retour à la couronne ; ce qu'il y a de certain, c'est que Louis XIV, peu de temps après la conquête, aliéna le moulin Chaillot et le four banal de Gendrey, et que la justice haute, moyenne et basse sur les différents villages de la prévôté, les cens et autres droits utiles et honorifiques, furent adjugés, le 21 avril 1698, à plusieurs acquéreurs qui en firent le partage entre eux. MM. de Salans, de Coureaut, Malherot, Mayrot et Tricalet eurent Gendrey dans leur lot et en furent les seigneurs engagistes.



Château : Dans la contrée dite *Derrière les vignes*, on remarque une légère motte qui servait de base à un château-fort. Il ne reste de cette construction que des monceaux de pierres, de tuiles et de briques. Ce château fut assiégé, pris et brûlé par le sire de Craon, en 1477.

Fief de Vassange : Vassange, qu'on écrivait autrefois *Vaschenge*, *Vaussange*, était un hameau considérable, qui servit d'apanage à une branche cadette de la maison dite de Gendrey. Les seigneurs de Vassange figurent, au XII^e siècle, parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye d'Acéy. Lambert de Vassange vivait en 1181. Guy de Gendrey donna son tènement de Vassange à Acéy, en 1188. Ce monastère possédait deux domaines dans ce village et y avait le droit de messerie. La ferme de Vassange-le-Bas, composée de 100 journaux de terres, 12 soitures de prés et de vastes bâtiments, fut vendue nationalement à Jean-Baptiste Baudot, de Paris, le 28 mars 1791, moyennant 46.000 fr. ; celle de Vassange-Dessus, composée de bâtiments, dans lesquels était une chapelle dédiée à Notre-Dame et saint Sébastien, de 43 journaux de vigne et 21 arpents de bois, fut adjugée le même jour à M. Grenot, de Gendrey, moyennant 22.900 fr.

État ancien de Gendrey : Au moyen-âge, Gendrey figurait parmi les villes de troisième ordre de la province de Franche-Comté. L'administration communale était confiée à deux prud'hommes, plusieurs échevins et à des conseillers. Il y avait un marché le samedi de chaque semaine, des halles et plusieurs foires par an. Différentes familles nobles et bourgeoises habitaient cette ville. Il y avait en outre de nombreux officiers de justice attachés à la prévôté et à la gruerie, deux notaires et des marchands. Aujourd'hui les rues sont bien percées et bordées de maisons qui se touchent comme dans les villes. Ces maisons sont bien bâties en pierre, couvertes en tuiles et ont un et même deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les faubourgs, qui ne se composent que de misérables huttes couvertes en chaume, impressionnent défavorablement les voyageurs qui entrent pour la première fois à Gendrey. Ce village est du reste très agréablement situé, sur le revers d'un coteau.

Événements divers : Gendrey et son territoire furent tellement saccagés par les *grandes compagnies*, au XIV^e siècle, que la ville d'Arne et le village de Saint-Sauveur disparurent pour ne plus se relever. En 1436, leur emplacement était déjà occupé par une forêt. Lorsque le sire de Craon sortit de Gray, il se jeta tout à coup sur les paysans qui s'étaient réunis pour l'empêcher de passer l'Ognon, et le dimanche de Quasimodo (13 avril) 1477, il leur tua 300 hommes aux portes de Marnay. Il s'empara de cette ville le lendemain, passa la rivière, tomba sur Gendrey, Corcondray, Balançon, Ougney, ravageant tout sur son passage. Deux ans plus tard, lors du sac de Dole par Charles d'Amboise, Gendrey éprouva le même sort.



Les habitants les plus aisés quittèrent alors le pays, et la ville ne forma plus qu'une bourgade de cultivateurs. En 1595, ce village fut occupé par Tremblecourt et servit quelque temps de quartier-général aux troupes françaises. Les pestes et les guerres du XVII^e siècle achevèrent de le ruiner.

Église et prieuré de Saint-Sauveur : On ne possède aucun détail sur l'origine de ces deux établissements. On voit, en 1256, Odon, prieur de Saint-Sauveur, figurer comme témoin d'une charte de l'abbaye d'Acey, au bas de laquelle il apposa son sceau, à côté de celui de Guy, prieur de Saint-Léger. Des ruines recouvrent l'emplacement de l'église et du prieuré, qui étaient près de la forêt d'Arne. Dans le mur du cimetière actuel, en face d'une porte latérale, on remarque plusieurs bas-reliefs, dont l'un a été reproduit par la gravure, dans la Statistique de M. Marquiset. On croit qu'ils proviennent de l'église de Saint-Sauveur.

Église paroissiale : L'église paroissiale de Gendrey était à Mercey-le-Grand, de même que celle de Montmirey-le-Château était à Pointre, celle d'Eclans à Eclangeot, etc. Il y avait néanmoins une église succursale à Gendrey, dont M. l'abbé Richard a constaté l'existence déjà au X^e siècle. Il y avait dans cette église plusieurs chapelles : l'une, fondée le 9 mai 1610, en l'honneur de saint Pierre et de saint François, de la nomination de Guy et Jean de Rouffange ; trois autres fondées par différents bourgeois du pays, et une cinquième, dédiée au Saint-Esprit et à saint Vincent, dont les confrères du Saint-Esprit avaient le patronage. L'édifice actuel date de 1761. Il est situé au sud du village, et placé sous l'invocation de l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Il est orienté et se compose d'un clocher que couronne un dôme, d'une nef, de deux chapelles formant transept et d'un sanctuaire qui se termine en hémicycle. Il est voûté et décoré de pilastres, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arêtes de la voûte. Le pavé se compose de tombes du XVI^e siècle, dont les inscriptions sont entièrement effacées.

Ermitage de Saint-Aubin : Les bénédictins d'Acey avaient érigé un ermitage à Gendrey, dans le lieu dit à Saint-Aubin. Il était habité ordinairement par trois ermites, qui instruisaient les enfants du voisinage. Le bâtiment, le clos, le jardin et la vigne ont été vendus nationalement, le 2 juillet 1793, à Joseph Bonvalot, de Pagny, moyennant 5.300 francs. Il ne reste que le bâtiment qui servait de chapelle, et encore il est mutilé.

Curiosités naturelles : Non loin de Vassange, existe une *grotte des Sarrasins*, qui se compose de quelques cavités pratiquées dans le rocher. Des vieillards affirment y avoir pénétré fort avant, sans en avoir atteint le fond. Le moulin Chaillot occupe un lieu solitaire et sauvage, digne de l'attention des peintres.

Biographie : Gendrey est la patrie : 1^o d'Antoine **Grenot**, né en 1774, député à l'Assemblée constituante par le district de Dole. On le compta parmi les 73 qui protestèrent contre la faction cruelle dont les actes désolaient alors la France ; mis hors la loi pour cet acte courageux, il fut obligé de fuir. Il revint au bout de quinze mois, reprendre sa place à la Convention, et reçut bientôt après l'ordre de se rendre dans la Vendée, qu'il contribua puissamment à pacifier ; envoyé plus tard dans le département des Ardennes, il remplit celle nouvelle mission avec le même tact et la même sagesse. Après treize ans de députation, il renonça aux fonctions publiques et vint habiter Besançon, où il mourut en 1809.

2^o De Claude-François **Fardet**, chef de bataillon d'artillerie de marine, membre de la Légion d'honneur, mort en 1836, et d'Alexis **Fardet**, son frère, officier de marine, mort en 1835.

3^o De Jean-Baptiste **Boichoz**, né en 1765, et mort en 1838, bon géomètre, chimiste habile. On lui doit des améliorations importantes dans plusieurs procédés technologiques. Ce fut lui qui imagina le *pressoir à excentrique*, d'une construction aussi simple que d'une puissance énergétique. Le premier, il employa le sulfate d'alumine pour la clarification de la bière, à une époque où ce procédé était à peine connu. Il détermina avec exactitude les quantités d'alcool que l'on peut retirer, par des procédés pratiques, des farines et féculs de toutes les plantes cultivées en Franche-Comté. Il obtint, en 1820, une médaille d'or de la société d'Encouragement, pour la culture des plantes qui fournissent le plus de potasse et pour un

Mémoire sur la richesse comparative de ces végétaux en carbonate de potasse. On lui doit plusieurs perfectionnements aux appareils distillatoires.



4° De **Boichoz**, Étienne, fils du précédent, né en 1792. Il remporta un prix proposé deux fois, par la société d'Encouragement, pour l'invention d'une machine à faire le *fil de caret*, dans un local de petite dimension. Il fut alternativement employé au cadastre et aux contributions directes. Dans ces deux branches de services publics, il parvint par son seul mérite, des grades inférieurs aux emplois les plus élevés. Après avoir été vérificateur général du cadastre, il est aujourd'hui directeur de 1^{re} classe des contributions directes. On lui doit de grandes améliorations dans les règlements relatifs au cadastre. Il a imaginé et perfectionné quelques instruments de mathématiques pour la construction des plans, et publié plusieurs Mémoires sur des questions financières, politiques et économiques, qui lui ont valu de grands éloges.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.